



Nous souhaitons, devant le Conseil d'Administration, remercier Monsieur Guy Waiss qui a présidé à de nombreuses reprises comme représentant des ministres successifs, les instances de l'UNSS. Au-delà de ces temps institutionnels, nous tenons à souligner la qualité des échanges constructifs qu'il a su mener avec le SNEP-FSU toujours dans l'intérêt des élèves, des personnels enseignants et animateurs d'AS, des cadres UNSS, du bon fonctionnement et du développement du sport scolaire conçu comme un véritable service public. Et cela dans des contextes parfois compliqués et contraints, notamment financièrement. Par la même occasion nous souhaitons à M. Grosse la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et comme représentant de la Ministre à ce CA.

L'actualité dans le secteur de l'éducation est riche et de nombreux aspects nous inquiètent

- En premier lieu la réforme des collèges adoptée au dernier CSE qui va fortement compliquer le travail des enseignants au sein des EPLE. La modulation des horaires disciplinaires et l'encadrement qui en est fait risquent de perturber fortement les organisations d'établissement et en premier lieu l'éducation physique et sportive. L'interdisciplinarité conçue autour de thèmes vides de contenu y est posée comme une réponse à l'échec scolaire et s'organisera au sein même des disciplines empiétant d'autant les temps d'apprentissage nécessaires pour s'approprier les contenus disciplinaires. Nous pensons que cette réforme ne permettra pas la réussite de tous les élèves comme l'affiche l'objectif que nous partageons tous mais générera nombre de problèmes dont on aurait pu se passer. De plus elle est très loin des attentes des personnels qui demandent du temps, des classes moins chargées, des injonctions moins nombreuses, etc. et spécifiquement pour l'EPS et le sport scolaire des installations sportives en nombre et de qualité. Seul point « positif », la pause méridienne qui, eu égard à la réalité de la vie scolaire, aux espaces de vie disponibles dans les collèges, à l'état de délabrement des clubs FSE, risque d'être d'un ennui terrible pour les élèves mais qui, a contrario, sera une possibilité de développement des associations sportives.
- Ensuite, le calendrier scolaire rejeté lors du dernier CSE qui ne résout en rien le déséquilibre entre les trois trimestres d'une année scolaire. Les deux demi-journées de formation et de réflexion installées en lieu et place de la deuxième journée de pré-rentrée sur des jours non travaillés ne peuvent que nous inquiéter quand on sait que ces jours ne seront ni des samedis après-midi, ni des dimanches, ni des jours de vacances... il ne restera une fois encore que les mercredis après-midi alors même que ces ½ journées sont travaillées par les enseignants d'EPS qui encadrent les nombreuses compétitions UNSS et accompagnent des centaines d'élèves. Nous étions parvenus de manière consensuelle à sortir de cette problématique lors des consultations précédentes (qui n'ont pas eu lieu cette année) ; il s'agit là d'un retour en arrière qui va percuter le fonctionnement du sport scolaire. La circulaire de rentrée qui n'est toujours pas en discussion doit, selon nous, souligner et rappeler l'importance du sport scolaire. Nous espérons qu'un chapitre lui sera consacré rappelant l'intérêt pour les élèves, les obligations de service pour les enseignants et la nécessité de libérer le mercredi après-midi en permettant la tenue de toutes les rencontres.
- Les décrets indemnitaires et notamment ceux concernant la coordination des districts UNSS : L'application de ce décret ne doit pas conduire à l'abaissement du volume des moyens déjà

existants dans les académies. Nous rappelons que la plus grande souplesse d'attribution du volume de ces IMP doit être permise au sein des académies. En effet les contextes locaux sont divers, tant dans la taille des districts que dans les modes de fonctionnement. Nous demandons à ce que les décisions d'attribution et de répartition des IMP soient discutées et validées en CR UNSS. D'autre part il est prévu dans le décret que ces IMP puissent être accordées en allègement de service. Nous demandons que, là où les collègues en feront la demande, cet allègement soit effectif. Un cumul d'IMP et d'allègement de service doit également être possible.

- Le recrutement des directeurs et directrices de service UNSS (régionaux adjoints et départementaux) pour la prochaine rentrée : Depuis le début des discussions sur le changement de position administrative des DSRA et DSDUNSS le SNEP-FSU a proposé pour le recrutement des collègues un mouvement unique national (à l'image des mouvements spécifiques nationaux) présenté et soumis à l'avis de la FPMN d'EPS. Il en a été décidé autrement.

Nous avons demandé que des consignes soient données aux DRH des académies pour que ce premier recrutement, dans le contexte nouveau lié à la réintégration de ces cadres de l'UNSS à l'Education nationale, se déroule dans les meilleures conditions tant du point de vue de l'avis à recueillir des formations paritaires mixtes académiques d'EPS (FPMA EPS), que du fonctionnement de l'UNSS. Un temps suffisant d'échanges entre les avis de classement et les réponses aux candidats retenus doit être prévu pour coordonner les réponses en cas de propositions multiples pour un même collègue. Nous aimerions savoir si cette question a été abordée lors de la réunion du 10 avril en présence de tous les DRH ainsi que celle de la notation des cadres mais nous y reviendrons sans doute à l'occasion du bilan des conditions d'affectation des cadres que nous avons posé en question diverse.

Lors de l'AG extraordinaire de novembre dernier, Madame la ministre avait fait des annonces visant à favoriser l'engagement des élèves en Lycée Professionnel et dans les zones d'éducation prioritaire notamment en desserrant l'étreinte financière sur ces établissements. Proposition a été faite de diviser par 2 le coût des contrats pour tous les établissements REP+ et les LP de l'enseignement prioritaire. Une augmentation de la subvention de fonctionnement du MEN devait compenser cet engagement. A ce jour nous n'avons pas connaissance de la liste de ces LP ni de confirmation de l'effectivité de ces mesures au regard des documents budgétaires qui nous sont présentés. Nous espérons que nous aurons un éclairage sur cette question quand nous aborderons le budget prévisionnel. Nous regrettons par ailleurs que la division par 2 du coût du contrat n'ait pas été effective dès la rentrée 2014.

Enfin, nous attendons impatiemment l'avis du Conseil d'Etat sur les statuts modifiés de l'UNSS, avis qui tarde un peu...

Par ailleurs, nous souhaitons évoquer très rapidement quelques-uns des problèmes rencontrés cette année

- **L'application de la note de service du 28 mai 2014** à propos du forfait de 3h pour tous les enseignants d'EPS n'a pas toujours été effective et plus particulièrement pour les contractuels. La rentrée étant en préparation nous aimerions que cette note de service soit rappelée aux autorités académiques.
- **L'affectation de stagiaires EPS** sur des établissements où il n'existe qu'un ou 2 forfaits AS met en difficulté le fonctionnement des AS et donc l'offre de pratique aux élèves à compter du 2è semestre. Des recommandations doivent être faites dans les académies sur les affectations des

stagiaires. A ce propos, le SNEP-FSU persiste à penser que ce service AS ne devrait pas se limiter à la moitié de l'année scolaire. Nous entendons et partageons les arguments en faveur de la formation de ces nouveaux enseignants, néanmoins il nous semble qu'il faudrait reconsidérer cette décision dans l'intérêt des élèves et des AS en portant leur service à 6 ou 7h d'enseignement et 3h d'AS toute l'année scolaire.

- **La participation des enseignants d'EPS à l'organisation et à l'encadrement des compétitions UNSS** : nous sommes saisis par certains collègues sur le fait que leurs chefs d'établissement, présidents d'AS, ne les autorisent pas à s'absenter de leur établissement pour les compétitions UNSS en dehors des mercredis. Certes cela peut perturber le fonctionnement de l'établissement mais cela va à l'encontre des missions qu'ils ont à remplir conformément au statut des professeurs d'EPS.
- **Réforme des rythmes et IS, Transports** : Nous avons alerté le CA sur la réduction de certains accès à des installations sportives (sur les temps du midi, du soir ou des mercredis après-midi) en raison des effets ricochets de la généralisation de la réforme des rythmes dans le premier degré sur la répartition des équipements sportifs et la disponibilité des transporteurs. Nous aimerions, toujours dans le cadre de la préparation de la rentrée, qu'un rappel soit fait auprès des DASEN sur l'importance de veiller, en lien avec les collectivités, à ce que les élèves du second degré continuent à bénéficier des équipements nécessaires à l'enseignement obligatoire de l'EPS et du sport scolaire.

Pour terminer, le SNEP-FSU réitère sa demande, portée de façon constante, concernant le rétablissement du poste de DSRA de Lyon supprimé en 2009 et des 4 postes supprimés à la rentrée 2011 dans les services UNSS départementaux de Haute Garonne et Yvelines, et régionaux de Nice et Poitiers afin que l'UNSS recouvre la totalité des 183 emplois budgétaires de cadres UNSS pour mettre en œuvre, au plus près des élèves et des enseignants d'EPS animateurs d'AS et des coordonnateurs de district, les plans académiques et départementaux du développement du sport scolaire.

Merci de votre attention.